

# **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2015**

Le vingt mai deux mille quinze, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Sulpice de Faleyrens, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan DUMONTEUIL, Maire.

**Date de convocation : 13 mai 2015**

**Nombre de conseillers : 15**

**Nombre de présents : 11**

**Nombre de conseillers ayant donné procuration : 4**

**Nombre de votants : 15**

**Etaient présents :**

**M. DUMONTEUIL, Maire,**

**M. GADRAT, Mme CAMUT, M. CHARIOL, Mme GUILLOT, Adjoints.**

**M. BONNEFON, Mme CHARVET, M. DEBART, M. DEFRANCE, M. RIPES, Mme TRIBAUDEAU,**

**Absents ayant donné procuration :**

**Mme SAINTE LUCE ayant donné pouvoir à Mme GUILLOT**

**M. COURREAUD ayant donné pouvoir à M. CHARIOL**

**Mme COMBALBERT ayant donné pouvoir à M. BONNEFON**

**Mme XANS ayant donné pouvoir à M. RIPES**

En amont de la séance, le Conseil Municipal reçoit :

- M. Romain GALLITRE, chargé d'études à la CDC, pour une présentation de l'avancement de la procédure de modification simplifiée du PLU.
- M. Samuel BROUSSARD, Président de l'ACCA, pour une présentation des possibilités de coordination dans le cadre de la lutte contre les ragondins.

**Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.**

**Mme GUILLOT est désignée secrétaire de séance.**

### **1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 22 avril 2015**

M. Bonnefon précise, dans le chapitre consacré à l'approbation de la séance du 22 avril 2015, qu'il a indiqué que l'association « Juridiction de Saint-Emilion » fait la promotion de la Juridiction dans le monde entier, et pas seulement en Europe. Par ailleurs, il fallait lire « les responsables nationaux avait souhaité que ce ne soit pas que des élus qui gèrent le label ».

M Gadrat relève une erreur de frappe sur la 4<sup>o</sup> ligne de ce même point 1: il faut lire « qu'il apporte »

et non « qui » apporte.

Ces précisions apportées, le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le procès-verbal de la séance du 22 avril 2015

## **2/ Conventions de servitudes avec ERDF pour l'enfouissement du réseau électrique haute tension**

Monsieur le Maire expose qu'ERDF a prévu l'enfouissement du réseau électrique haute tension sur la commune de Saint Sulpice de Faleyrens. 9 km de ligne aérienne seront déposés et 12 km de ligne souterraine posés.

La commune est concernée par la pose d'un poste de transformation et le passage de câble souterrain sur ses parcelles.

Dans ce cadre, le conseil municipal est appelé à autoriser M. le Maire à signer les conventions de passage et de servitude pour les parcelles communales impactées. M. le Maire présente les parcelles communales concernées et précise que des terrains privés sont aussi visés. Un plan d'ensemble sera demandé. Il informe ses collègues qu'il a alerté les ABF et l'association « Juridiction de Saint Emilio » sur l'atteinte aux paysages que peuvent constituer les postes de transformation.

Malgré le caractère peu esthétique de ces postes, M. Debart estime que l'on doit plutôt se réjouir de ces enfouissements, qui suppriment des risques de coupures électriques lors des tempêtes et éliminent la pollution visuelle que constituent les poteaux et les lignes aériennes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, Monsieur le Maire à signer les conventions de servitudes avec ERDF.

## **3/ Création d'une servitude de passage pour le désenclavement d'une parcelle constructible**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal un courrier en date du 22 avril 2015, émanant d'un notaire qui a géré un compromis de vente d'un terrain à bâtir, à détacher de la parcelle cadastré section AB n°84. Afin de procéder à la division de la parcelle et à la construction de la maison à usage d'habitation projetée par l'acquéreur, le vendeur et l'acquéreur souhaiteraient avoir une servitude de passage sur les parcelles cadastrées section AB n°186, 137 et 190 appartenant au domaine privé de la Commune, pour sortir rue de la Poste.

Avec un plan pour support, le Conseil Municipal examine le dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, de créer cette servitude de passage avec les réserves suivantes :

Conscient de donner une plus-value au terrain en permettant son désenclavement par la création d'une servitude de passage, le Conseil Municipal, refuse tout frais à la charge de la Commune pour tout acte, branchements divers etc., qui pourraient découler du désenclavement du terrain, et par conséquent du caractère devenu constructible de la parcelle n° AB 84.

La Commune ne supportera non plus aucune charge liée aux détériorations d'infrastructures routières sur les parcelles soumises à la servitude de passage, notamment à l'occasion du chantier de construction de l'habitation projetée

#### **4/ Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>o</sup> classe à 35/35<sup>o</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015**

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2006-1691 du 26 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques ;
- Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;
- Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

DECIDE

- la création au tableau des effectifs de la commune, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune ;

M. Debart confirme que la cuisine servie est excellente mais estime qu'il est nécessaire de redéfinir la place de chacun dans le service de restauration scolaire.

#### **5/ Suppression d'un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à 35/35<sup>o</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015**

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
  - Vu le décret n° 2006-1691 du 26 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques ;
  - Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;
  - Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;
  - Vu l'avis du comité technique paritaire placé auprès du Centre de Gestion rendu sur la base d'un rapport présenté par la collectivité en sa réunion du 29 avril 2015;
- Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

- décide la suppression au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps complet ;
- dit que la présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015

## **6/ Suppression d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe à 35/35° à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Vu l'avis du comité technique paritaire placé auprès du Centre de Gestion rendu sur la base d'un rapport présenté par la collectivité en sa réunion du 29 avril 2015;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

- décide la suppression au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe à temps complet ;

- dit que la présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015.

## **7/ Subvention au groupement « servir l'abeille en Gironde »**

Monsieur Le Maire explique que le GDSA33 (Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de Gironde), association Loi 1901 dont le siège est à Talence, est intervenu bénévolement, à quatre reprises, en 2014, pour détruire des nids de frelons asiatiques sur le domaine public de la Commune.

Son Président a déposé une demande de subvention en expliquant que dans un contexte économique difficile, les missions de l'association s'amplifient et ses charges augmentent lourdement (investissements en matériel d'intervention et de protection des perchistes, stages de formation...)

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 150 € à cette association afin de la remercier et encourager son action. Il précise qu'en 2015, la commune lui a acheté des pièges à frelons asiatiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, Monsieur le Maire à verser une subvention de 150 € au GDSA33.

## **8/ Travaux sur les berges de la Dordogne (point sur le dossier)**

Monsieur le Maire expose que la première analyse présentée par le maître d'œuvre aboutit sur des montants de travaux que la commune ne peut supporter. Par conséquent, une réunion de concertation a eu lieu le 18 mai afin d'étudier la possibilité de réalisations moins onéreuses.

Le cabinet d'études va donc examiner la possibilité de réaliser de travaux sur un linéaire plus court (70 à 80 mètres) avec l'utilisation de palplanches au lieu de pieux. Il va proposer un programme avec une tranche ferme, entrant dans le budget communal et une ou plusieurs tranches conditionnelles.

Lors de la réunion, la question de l'accès des engins au chantier a été évoquée. Si le stockage du matériel est réglé, une rencontre avec les riverains concernés est prévue afin de demander leur autorisation de créer un accès provisoire à travers leurs champs.

## **9/ Régime forestier et devenir de l'ONF.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de délibération émanant du Syndicat National Unifié des Personnels des Forêts et de l'Espace Naturel, et les arguments qui étayent cette démarche.

Il demande à ses collègues s'ils souhaitent délibérer et le cas échéant, de se prononcer sur ce texte.

M. Debart exprime ses doutes sur le poids réel que peut avoir cette délibération face à l'enjeu et estime que le Conseil Municipal ne peut se prononcer sur toutes les problématiques qui lui sont soumises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- demande à l'Etat de conforter le Régime forestier dont bénéficient les forêts de collectivités de sorte qu'il continue de répondre aux exigences suivantes :

- un caractère national permettant la péréquation entre les territoires  
- un contenu en terme de missions qui garantisse la protection de la forêt et le service public aux usagers, a minima, à leurs niveaux actuels.

- demande à l'Etat de continuer à confier la mise en œuvre du Régime forestier dans les forêts de collectivités à un acteur unique : l'Office National des Forêts dans le cadre de sa mission de service public et ce conformément aux dispositions du Code Forestier. Pour être en capacité de remplir cette mission, l'Office National des Forêts doit voir ses moyens humains augmentés,

- réaffirme son attachement aux missions de service public et d'intérêt général de l'ONF,

- estime que le financement de la gestion forestière relève du rôle de l'Etat,

- apporte son soutien à la démarche des personnels de l'ONF qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière de qualité, durable, de proximité, solidaire, assurée par un service public forestier national,

Le Conseil Municipal, souhaite que ses demandes soient prises en compte par le contrat Etat/ONF/FNCOFOR pour la période 2016-2020, actuellement en cours de négociation.

## **10/ Point sur les commissions**

### **Commission Finances**

La trésorerie au 20 mai 2015 s'élève à 291 253,75 €. Une synthèse de l'exécution budgétaire à mi-exercice sera présentée lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

### **Commission Informations/Communication**

M. Debart indique que M. Querre a fait don à la Mairie d'un lot journaux de la Commune, datant des années 70 et 80, Le Canard de la Faleyre. Créé par le Club des Jeunes, ce journal était vendu à l'époque. Certains articles sont très amusants. Des extraits en seront prochainement repris dans les Saint Sulpice Infos.

M. Debart regrette de ne pas avoir reçu de compte-rendu de réunions de commissions, récemment.

Le Saint Sulpice Infos n°79 paraîtra avant le 20 juin, avec pour thème : Le Menhir. Il fera un focus sur la fête du Menhir et de sa thématique. M. Debart insiste sur la force de cette fête, qui aura lieu le 27 juin et qui a un véritable sens, autour d'une histoire et d'une symbolique locales.

### **Commission urbanisme**

M. Chariol indique que la commission s'est réunie à 17 h 00, juste avant la séance du conseil.

Elle a étudié les dossiers en cours et s'est attachée plus particulièrement sur la problématique de l'emplacement réservé n°20, au profit de la commune, et destiné à la création d'un bassin d'étalement. Cet emplacement réservé étant situé sur un terrain privé, il convient de répondre aux interrogations du propriétaire, qui a un projet, sur les intentions de la Commune. Il a été convenu de se rapprocher de la Communauté de Communes, car l'écoulement des eaux pluviales pourraient être de son ressort.

M. le Maire précise qu'il conviendra de décider si la Commune va remettre ou non le Canterane dans son lit initial, comme le prévoient les orientations d'aménagement du PLU.

M. Chariol précise que l'action à Saint Sulpice ne sera pas utile si Saint-Emilion ne fait rien, et il faudra envisager de profiter du PLUi pour lever l'emplacement réservé.

M. le Maire donne lecture de la lettre du Conseil des Vins en date du 11 mai, relative à l'AVAP, et de la réponse qu'il a apportée.

De même, il a demandé par courrier à M. le Président de la CDC de l'informer de l'avancement du SCOT, par rapport à celui du PLUi.

Une réunion de travail sur le PLUi aura lieu le 28 mai 2015. M. Ripes accompagnera M. Chariol.

Le 2 juin, une réunion est prévue avec le service des ABF pour faire le point sur les terrains du bourg.

### **Commission voirie et Berges**

Monsieur Gadrat expose que CMR a repris les travaux de voirie 2014, interrompus par l'hiver, aux lieux-dits Le Longa et Le Barry. Le point à temps est presque terminé et une deuxième tête de pont a été posée.

### **Commission Bâtiments**

M. Gadrat fait part de l'intervention de Logévie pour dresser le bilan des travaux à effectuer. L'appartement 205 a été refait entièrement par les services techniques.

Un appartement à l'école a fait l'objet de travaux : peinture, VMC, hotte aspirante posée.  
Le futur emplacement du city stade a été remesuré

M. Debart signale à nouveau le problème du mauvais fonctionnement du système de climatisation au

foyer. La température n'est pas bien régulée et en plus, cela génère probablement des surconsommations énergétiques.

### **Commission Affaires Scolaires**

M. Ripes explique que le service scolaire a connu des difficultés de fonctionnement, en raison de plusieurs absences d'agents, et qu'il a dû faire appel aux services de T2000.

Beaucoup d'enfants semblent démotivés pendant les TAP et on se demande s'il s'agit d'une fatigue de fin d'année ou si les activités proposées ne les intéressent plus. Une réunion va être organisée avec les différents intervenants et partenaires concernés animateurs, parents d'élèves, commission...)

Deux balançoires cassées doivent être changées.

Un adoucisseur d'eau devrait être installé à la cantine avant la rentrée, et, peut-être la cellule de refroidissement prévue.

Avant les vacances, il conviendra de visiter tous les bâtiments scolaires, afin de programmer les travaux estivaux.

Les rapports d'expertise sur les sols n'ont toujours pas été rendus, même si la problématique des remontées d'humidité ressurgit systématiquement. Il faudra trouver un accord financier entre les parties concernées par ce dossier.

La kermesse de l'école aura lieu le 19 juin.

M. le Maire informe ses collègues que, le 18 juin, à 10 h 30, les élèves de CM2 viendront comme chaque année en mairie pour un échange autour du timbre. Ils se rendront ensuite au monument aux morts pour chanter dans le cadre de la cérémonie du 18 juin.

### **Commission Vie associative/Sports**

Mme Tribaudeau donne les résultats sportifs suivants :

Football : l'équipe A a fait un match nul contre l'équipe Portes de l'entre Deux Mers ; l'équipe B a gagné face à Saint-Emilion (9/1) ; l'équipe Séniors a perdu contre Saint-emilion (2/3) ; l'équipe A est première de sa poule et va monter.

M. le Maire annonce que de nouvelles lampes d'éclairage ont été commandées.

Tennis : Dylan Rocher a remporté le tournoi challenge33, dans sa catégorie, le 26 avril.

Danse : Athénaïs Sainte Luce a remporté la médaille d'argent à un concours national de danse.

M. Debart demande la date de la fête des voisins. M. le Maire indique que la date nationale est arrêtée au 29 mai mais que chacun peut l'organiser quand il le souhaite, à condition des prévenir suffisamment à l'avance la mairie en cas de besoin de tables ou d'arrêté de route barrée.

## **Commission Espaces Verts**

Mme Guillot se demande s'il est opportun de continuer la campagne de distribution de pièges à frelons asiatiques. En effet, sur les 900 frelons environ capturés par la Mairie cette saison, seulement 10 % sont des frelons asiatiques, les autres sont des frelons européens. Or elle explique que le frelon européen ne s'attaque que très rarement aux abeilles mais plutôt aux mouches, chenilles, et guêpes, alors que le frelon asiatique est très nuisible pour les abeilles. Elle se dit persuadée que l'action du président du GDSA33 est guidée par son activité d'apiculteur. Elle montre des photographies des deux types de frelons afin de permettre de les distinguer.

M. Bonnefon estime que la décision de mener cette campagne a émané d'une décision du Conseil Municipal et qu'il doit en être de même pour l'arrêter.

Mme Guillot accepte de finir la saison entamée.

Mme Tribaudeau demande si on peut communiquer sur la différence entre les frelons.

M. Debart précise qu'un nid de frelon asiatique représente 86 nids potentiels.

Mme Guillot dit que les frelons sont principalement le long de la Dordogne et de ce fait, ne sont pas gênants.

M. le Maire demande si on commande de nouveaux pièges. Mme Guillot propose que les personnes qui veulent éliminer les frelons fabriquent elles-mêmes leurs pièges. La mise en œuvre d'une information sur le site communal est évoquée mais le risque est d'inciter les administrés à détruire des frelons européens.

Mme Guillot indique que le fleurissement de la commune est commencé. La couleur bleue commandée n'est pas vraiment respectée.

Mme Guillot donne un compte-rendu de la réunion du 19 mai avec le CAUE, qui a remis son analyse sur la gestion différenciée à mettre en œuvre à Saint Sulpice de Faleyrens. Monsieur le Maire demande que quelques extraits visuels de ce rapport soient utilisés dans le prochain Saint Sulpice Infos pour expliquer les orientations prises par la Municipalité et qui risquent, sinon, de ne pas être comprises par tout le monde.

M. le Maire informe ses collègues de la tenue de l'Assemblée générale du CAUE le 11 juin. Dans cette perspective, un appel à candidature est lancé.

## **Commission Action sociale**

Mme Camut indique que deux logements sont disponibles à la RPA. L'un deux vient d'être rénové. Elle communique les noms des personnes susceptibles de devenir les futurs nouveaux résidents.

Mme Camut indique qu'elle a écrit un projet de médiathèque et qu'un économiste va le chiffrer. Elle espère pouvoir aboutir à une négociation permettant la prise en charge du mobilier par la CDC, puisque cette structure aura un impact intercommunal.

Mme Camut annonce qu'une machine à laver et un sèche-linge vont être installés à la RPA.



Une nouvelle convention de trois ans vient d'être signée entre le CCAS et Familles Rurales la Girondine.

Logévie tarde à concrétiser les travaux à sa charge. Plusieurs entreprises ont établi des devis mais ça n'aboutit pas.

Les stages d'été ont été validés par la Commission Enfance Jeunesse de la CDC.

Les tarifs de l'A.I.P.S. n'augmentent pas cette année.

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier qu'il a adressé à Mme la Présidente de l'Association « Juridiction de Saint-Emilion », avec copie à M. le Président de la CDC, à la suite des observations sur le mode de financement de cette structure, lors de la séance du conseil Municipal du 22 avril 2015. M. Debart indique que Mme Marchives propose de rencontrer le Conseil Municipal afin de lui présenter les actions de cette association et lui en expliquer l'importance. En effet, ces actions rapportent de l'argent émanant de dons de partenaires étrangers et ont de réelles retombées positives la préservation du patrimoine local.

Il présente une plaquette rédigée par le Pays du libournais sur l'OCMAC (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat).

M. le Maire annonce la visite du Comité Régional des Villes et Villages Fleuris le 24 août 2015.

La 4<sup>e</sup> édition du Rallye Tour de la Juridiction de Saint Emilion aura lieu le samedi 5 septembre 2015. Il faudra réserver des tee-shirts. Mme Camut se propose comme correctrice.

M. Defrance représentera la Commune à la réunion de la Commission d'Aménagement Communautaire de la CDC, le 27 mai 2015.

Une procédure de recrutement d'un agent technique pour une durée de trois mois a été lancée.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 8 juin à 18 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.